

REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE VAULX EN VELIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2) :

Numéro SIRET : 26691025600012

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 01 14 CCAS 2019 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libelle du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3 - Etat des provisions

A4 - Etalement des provisions

A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)

A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)

A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)

A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)

A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)

A7 - Etat des charges transférées

A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A9.3 - Opérations liées aux cessions

A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A10 - Etat des travaux en régie

A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

(2) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Code INSEE	CA
	2022

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	51045
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	105
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
67 400 669	71 971 192	1404.53	1304.23

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1519.49	1319.00
2	Produit des impositions directes/population	562.25	708.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1652.85	1526.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	377.64	321.00
5	Encours de la dette/population	1451.75	1367.00
6	DGF/population	488.78	206.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64.66%	61.70%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100.58%	95.00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	22.85%	21.00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	87.83%	89.60%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) pour la section d'investissement.
 - sans chapitre « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....
.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont semi-budgétaires.

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 817 731.68	1 788 229.88
	Section d'investissement	44 542.86	33 372.15
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		8 905.42
	Report en section d'investissement (001)		73 658.90
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		1 862 274.54	1 904 166.35
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 817 731.68	1 797 135.30
	Section d'investissement	44 542.86	107 031.05
	TOTAL CUMULE	1 862 274.54	1 904 166.35

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	187 923.00	74 557.89	113 035.61		329.50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS					
014	ASSIMILES	1 133 685.42	1 130 433.23			3 252.19
65	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
656	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	489 992.01	469 032.13			20 959.88
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	1 811 600.43	1 674 023.25	113 035.61		24 541.57
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	173.00				173.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 811 773.43	1 674 023.25	113 035.61		24 714.57
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	30 673.00	30 672.20			0.80
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	30 673.00	30 672.82			0.18
	TOTAL	1 842 446.43	1 704 696.07	113 035.61		24 714.75

Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	54 916.01	48 196.49			6 719.52
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 771.00	20 771.00			
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 723 160.00	1 705 360.00			17 800.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 000.00	11 094.85			4 905.15
	Total des recettes de gestion courante	1 814 847.01	1 785 422.34			29 424.67
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 694.00	2 807.54			15 886.46
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 833 541.01	1 788 229.88			45 311.13
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	1 833 541.01	1 788 229.88			45 311.13

Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)		8 905.42				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	18 672.90	15 580.46		3 092.44
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 659.00	28 962.40		49 696.60
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000.00			10 000.00
	Total des dépenses d'équipement	107 331.90	44 542.86		62 789.04
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	107 331.90	44 542.86		62 789.04
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	107 331.90	44 542.86		62 789.04
	Pour information				
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	3 000.00	2 699.33		300.67
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières	3 000.00	2 699.33		300.67
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	3 000.00	2 699.33		300.67
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	30 673.00	30 672.82		0.18
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	30 673.00	30 672.82		0.18
	TOTAL	33 673.00	33 372.15		300.85
	Pour information				
	R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Publié le

BALANCE GENERALE DU BUDGET

ID : 069-266910256-20230427-31_2023-DE

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	187 593.50		187 593.50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 130 433.23		1 130 433.23
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	469 032.13		469 032.13
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES			
656	D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX			
68	PROVISIONS		30 672.82	30 672.82
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 787 058.86	30 672.82	1 817 731.68

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
	DIFFERENCES SUR REALISATIONS			
19	D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	15 580.46		15 580.46
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	28 962.40		28 962.40
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A			
26	DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES			
29	IMMOBILISATIONS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS			
39	ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS			
481	EXERCICES			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
49	DE TIERS (5)			
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES			
59	FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	44 542.86		44 542.86

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	48 196.49		48 196.49
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 771.00		20 771.00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 705 360.00		1 705 360.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 094.85		11 094.85
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 807.54		2 807.54
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	1 788 229.88		1 788 229.88

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				8 905.42

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	2 699.33		2 699.33
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		30 672.82	30 672.82
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	2 699.33	30 672.82	33 372.15

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				73 658.90

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	187 923.00	74 557.89	113 035.61		329.50
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		297.60			-297.60
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	800.00	187.80			612.20
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 700.00	1 425.36			274.64
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 300.00	1 160.95			139.05
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC					
611	DES TIERS	12 500.00	5 287.70			7 212.30
6135	LOCATIONS MOBILIERES	4 880.00	2 553.78			2 326.22
6156	MAINTENANCE	3 100.00	2 049.17			1 050.83
616	PRIMES D ASSURANCES	500.00				500.00
6168	PRIMES D ASSURANCES AUTRES	7 000.00	5 245.72			1 754.28
61688	AUTRES RISQUES		14 830.46			-14 830.46
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	700.00	589.10			110.90
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE					
6184	FORMATION	6 500.00	7 449.48			-949.48
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 000.00	98.10			901.90
	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX					
6225	REGISSEURS	200.00	78.33			121.67
6226	HONORAIRES		693.40			-693.40
6228	DIVERS	6 500.00	3 504.28			2 995.72
6232	FETES ET CEREMONIES	900.00	558.06			341.94
6238	DIVERS	2 000.00				2 000.00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	250.00				250.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	500.00	873.52			-373.52
6256	MISSIONS	500.00	492.30			7.70
6257	RECEPTIONS	2 000.00	916.63			1 083.37
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	22 093.00	26 266.15			-4 173.15
	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES					
62878	ORGANISMES	113 000.00		113 035.61		-35.61
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 133 685.42	1 130 433.23			3 252.19
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	12 000.00	12 129.39			-129.39
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	3 500.00	3 203.95			296.05
	COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL ET AUX					
	CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION					
6336	PUBLIQUE	7 500.00	6 556.24			943.76
	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR					
6338	REMUNERATIONS	1 500.00	715.76			784.24
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	405 905.42	360 542.40			45 363.02
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET					
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE	45 000.00	32 557.58			12 442.42
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION		1 100.00			-1 100.00
64118	AUTRES INDEMNITES	100 000.00	89 689.34			10 310.66
64131	REMUNERATIONS	280 000.00	261 635.89			18 364.11
64134	PERSONNEL NON TITULAIRE IND INF		800.00			-800.00
64138	AUTRES INDEMNITES	10 000.00	9 092.24			907.76
64171	APPRENTIS REMUNERATIONS		7 470.38			-7 470.38
64172	APPRENTIS IND INF		100.00			-100.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	100 000.00	144 554.72			-44 554.72
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	114 280.00	138 107.55			-23 827.55
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	10 000.00	9 661.85			338.15
	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL					
6456	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES	7 000.00	94.00			6 906.00
	SOCIAUX					
6458	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	2 000.00	1 538.00			462.00
6472	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES		377.38			-377.38
64731	DIRECTEMENT		19 877.90			-19 877.90
6488	AUTRES CHARGES	35 000.00	30 628.66			4 371.34
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	489 992.01	469 032.13			20 959.88
	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE					
652	ADMINISTRATIF	345 281.00	327 751.30			17 529.70
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	250.00				250.00
6561	SECOURS D'URGENCE	88 861.01	76 346.93			12 514.08
6562	AIDES	54 100.00	46 470.50			7 629.50
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX					
6574	PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 500.00	2 796.45			-1 296.45
	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE					
658	AIDE CCAS		1.72			-1.72
658822			15 665.23			-15 665.23
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		1 811 600.43	1 674 023.25	113 035.61		24 541.57

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	173.00				173.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	173.00				173.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 811 773.43	1 674 023.25	113 035.61		24 714.57

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	30 673.00	30 672.82			0.18
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	30 673.00	30 672.82			0.18
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		30 673.00	30 672.82			0.18
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		30 673.00	30 672.82			0.18

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 842 446.43	1 704 696.07	113 035.61		24 714.75
--	--	---------------------	---------------------	-------------------	--	------------------

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	54 916.01	48 196.49			6 719.52
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	54 916.01	46 196.49			8 719.52
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE PREVOYANCE		2 000.00			-2 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	20 771.00	20 771.00			
70872	RBT DE FRAIS PAR UN BUDGET ANNEXE	20 771.00	20 771.00			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 723 160.00	1 705 360.00			17 800.00
74718	AUTRES	54 414.00	60 614.00			-6 200.00
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	145 710.00	127 710.00			18 000.00
7474	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	1 523 036.00	1 517 036.00			6 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 000.00	11 094.85			4 905.15
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	16 000.00	11 094.85			4 905.15
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		1 814 847.01	1 785 422.34			29 424.67

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	18 694.00	2 807.54			15 886.46
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	18 694.00	2 807.54			15 886.46
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 833 541.01	1 788 229.88			45 311.13
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 833 541.01	1 788 229.88			45 311.13
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		8 905.42				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	18 672.90	15 580.46		3 092.44
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	18 672.90	15 580.46		3 092.44
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	78 659.00	28 962.40		49 696.60
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL GENERALE, AGENCE. ET AMENAGE.	23 000.00			23 000.00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	33 000.00	20 465.35		12 534.65
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	20 659.00	8 291.25		12 367.75
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	2 000.00	205.80		1 794.20
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	10 000.00			10 000.00
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	10 000.00			10 000.00
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement	107 331.90	44 542.86		62 789.04
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES	107 331.90	44 542.86		62 789.04

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		107 331.90	44 542.86		62 789.04

Pour information

D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 000.00	2 699.33		300.67
10222	F.C.T.V.A.	3 000.00	2 699.33		300.67
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières		3 000.00	2 699.33		300.67
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 000.00	2 699.33		300.67

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	30 673.00	30 672.82		0.18
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	224.00	223.66		0.34
28182	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE TRANSPORT	11 277.00	11 277.00		
28183	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE BUREAU	11 309.00	11 309.06		-0.06
28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	4 709.00	4 709.10		-0.10
28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 154.00	3 154.00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 673.00	30 672.82		0.18
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 673.00	30 672.82		0.18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		33 673.00	33 372.15		300.85

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

73 658.90

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)

LIBELLE :...

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13	Subventions d'investissement				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées				
...					
20	Immobilisations incorporelles				
...					
204	Subventions d'équipement versées				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					
	Autres				
...					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles		44 542.86				
- Equipements municipaux (2)		44 542.86				
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses		44 542.86				
Total recettes	107 031.05					
Solde d'investissement	107 031.05	-44 542.86				
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	30 672.82	1 314 056.84				
Total recettes	1 525 941.42	141 483.88				
Solde de fonctionnement	1 495 268.60	-1 172 572.96				
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Dépenses réelles						44 542.86
- Equipements municipaux (2)						44 542.86
- Equipements non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
Solde d'exécution reporté de N-1						
Total dépenses						44 542.86
Total recettes						107 031.05
Solde d'investissement						62 488.19
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR investissement						
FONCTIONNEMENT						
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)						
Total dépenses	473 002.02					1 817 731.68
Total recettes	127 710.00					1 795 135.30
Solde de fonctionnement	-345 292.02					-22 596.38
RESTES A REALISER au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
Solde RAR fonctionnement						



IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses investissement			44 542.86				
Dépenses réelles			44 542.86				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		15 580.46				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		28 962.40				
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							
001 Solde d'exécution reporté de N-1							
RECETTES							
Total recettes investissement							
Recettes réelles							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
001 Solde d'exécution reporté de N-1							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		30 672.82	1 314 056.84				
Dépenses réelles			1 314 056.84				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		183 621.89				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 130 433.23				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1.72				
<i>Dépenses d'ordre</i>		30 672.82					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 672.82					
002 Déficit de fonctionnement reporté							
RECETTES							
Total recettes fonctionnement		1 525 941.42	141 483.88				
Recettes réelles		1 517 036.00	141 483.88				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		46 196.49				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		20 771.00				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 517 036.00	60 614.00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		11 094.85				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 807.54				
<i>Recettes d'ordre</i>							
002 Excédent de fonctionnement reporté		8 905.42					

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.



IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

Art. (1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses investissement							44 542.86
Dépenses réelles							44 542.86
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						15 580.46
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						28 962.40
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							
001 Solde d'exécution reporté de N-1							
RECETTES							
Total recettes investissement							
Recettes réelles							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
001 Solde d'exécution reporté de N-1							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses fonctionnement		473 002.02					1 817 731.68
Dépenses réelles		473 002.02					1 787 058.86
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 971.61					187 593.50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						1 130 433.23
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	469 030.41					469 032.13
<i>Dépenses d'ordre</i>							30 672.82
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						30 672.82
002 Déficit de fonctionnement reporté							
RECETTES							
Total recettes fonctionnement		127 710.00					1 795 135.30
Recettes réelles		127 710.00					1 786 229.88
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						46 196.49
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						20 771.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	127 710.00					1 705 360.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						11 094.85
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						2 807.54
<i>Recettes d'ordre</i>							
002 Excédent de fonctionnement reporté							8 905.42

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT						A1.1
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX						
(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES	30 672.82	1 314 056.84			1 344 729.66
	Réalisations	30 672.82	1 314 056.84			1 344 729.66
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		183 621.89			183 621.89
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		297.60			297.60
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		187.80			187.80
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 425.36			1 425.36
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		1 160.95			1 160.95
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES TIERS		5 287.70			5 287.70
6135	LOCATIONS MOBILIERES		2 553.78			2 553.78
6156	MAINTENANCE		2 049.17			2 049.17
6168	PRIMES D ASSURANCES AUTRES		5 245.72			5 245.72
61688	AUTRES RISQUES		14 830.46			14 830.46
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		364.40			364.40
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		7 449.48			7 449.48
6188	AUTRES FRAIS DIVERS		98.10			98.10
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS		78.33			78.33
6226	HONORAIRES		693.40			693.40
6228	DIVERS		674.00			674.00
6232	FETES ET CEREMONIES		558.06			558.06
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		873.52			873.52
6256	MISSIONS		492.30			492.30
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)		26 266.15			26 266.15
62878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES		113 035.61			113 035.61
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 130 433.23			1 130 433.23
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		12 129.39			12 129.39
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL		3 203.95			3 203.95
6336	COTISATIONS AU CENTRE NATIONAL ET AUX CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE		6 556.24			6 556.24
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS		715.76			715.76
64111	REMUNERATION PRINCIPALE		360 542.40			360 542.40
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE		32 557.58			32 557.58
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION		1 100.00			1 100.00
64118	AUTRES INDEMNITES		89 689.34			89 689.34
64131	REMUNERATIONS		261 635.89			261 635.89
64134	PERSONNEL NON TITULAIRE IND INF		800.00			800.00
64138	AUTRES INDEMNITES		9 092.24			9 092.24
64171	APPRENTIS REMUNERATIONS		7 470.38			7 470.38
64172	APPRENTIS IND INF		100.00			100.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		144 554.72			144 554.72
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		138 107.55			138 107.55
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC		9 661.85			9 661.85
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL		94.00			94.00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		1 538.00			1 538.00
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES		377.38			377.38
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT		19 877.90			19 877.90
6488	AUTRES CHARGES		30 628.66			30 628.66
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 672.82				30 672.82
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	30 672.82				30 672.82
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1.72			1.72
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE		1.72			1.72
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		20 771.00			20 771.00
70872	RBT DE FRAIS PAR UN BUDGET ANNEXE		20 771.00			20 771.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 517 036.00	60 614.00			1 577 650.00
74718	AUTRES		60 614.00			60 614.00
7474	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	1 517 036.00				1 517 036.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		11 094.85			11 094.85
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		11 094.85			11 094.85

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total		
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	DEPENSES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalizations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(2)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total	
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								
(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3

(2)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(2)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES				
	Réalisations				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDE (3)				

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1
FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES	

(2)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES		473 002.02	473 002.02
	Réalisations		473 002.02	473 002.02
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		3 971.61	3 971.61
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		224.70	224.70
6228	DIVERS		2 830.28	2 830.28
6257	RECEPTIONS		916.63	916.63
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		469 030.41	469 030.41
652	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF		327 751.30	327 751.30
6561	SECOURS D'URGENCE		76 346.93	76 346.93
6562	AIDES		46 470.50	46 470.50
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		2 796.45	2 796.45
658822	AIDE CCAS		15 665.23	15 665.23
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES		127 710.00	127 710.00
	Réalisations		127 710.00	127 710.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		127 710.00	127 710.00
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS		127 710.00	127 710.00
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)		-345 292.02	-345 292.02

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510	511 DISPENSAIRES, AUTRES ETS SANITAIRES	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES					331 722.91		141 279.11	
	Réalisations					331 722.91		141 279.11	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					3 971.61			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE					224.70			
6228	DIVERS					2 830.28			
6257	RECEPTIONS					916.63			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					327 751.30		141 279.11	
652	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF					327 751.30			
6561	SECOURS D'URGENCE							76 346.93	
6562	AIDES							46 470.50	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE							2 796.45	
658822	AIDE CCAS							15 665.23	
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES							127 710.00	
	Réalisations							127 710.00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							127 710.00	
7473	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS							127 710.00	
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)					-331 722.91		-13 569.11	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES						
	Réalizations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES						
	Réalizations						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

(2)	Libellé	81	82	83	Total			
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES							
	Réalisations							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (3)							

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES									
	Réalisations									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (3)									

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9

(2)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								
	Réalisations								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (3)								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 +L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	DEPENSES (2)		44 542.86			44 542.86
	Réalisations		44 542.86			44 542.86
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		15 580.46			15 580.46
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL		15 580.46			15 580.46
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		28 962.40			28 962.40
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		20 465.35			20 465.35
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		8 291.25			8 291.25
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES		205.80			205.80
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)	107 031.05				107 031.05
	Réalisations	107 031.05				107 031.05
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	73 658.90				73 658.90
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	30 672.82				30 672.82
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	223.66				223.66
28182	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE TRANSPORT	11 277.00				11 277.00
28183	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE BUREAU	11 309.06				11 309.06
28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	4 709.10				4 709.10
28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 154.00				3 154.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 699.33				2 699.33
10222	F.C.T.V.A.	2 699.33				2 699.33
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	107 031.05	-44 542.86			62 488.19

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS						Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE									
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER									
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411	412	413	414	415	421	422	423
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total					
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								
		Sous-fonction 51		Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES					
(1)	Libellé	510	511 DISPENSAIRES , AUTRES ETS SANITAIRES	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCEN CE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalizations						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES (2)						
	Réalizations						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	DEPENSES (2)				
	Réalisations				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	RECETTES (2)				
	Réalisations				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)				

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812	813	814	815	816
	DEPENSES (2)							
	Réalisations							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES (2)							
	Réalisations							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous-fonction 83				
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	DEPENSES (2)									
	Réalisations									
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
	Opérations pour compte de tiers									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDES (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.Z

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		33 673.00	33 372.15
Ressources propres externes de l'année (a)		3 000.00	2 699.33
10222	F.C.T.V.A.	3 000.00	2 699.33
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		30 673.00	30 672.82
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	224.00	223.66
28182	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE TRANSPORT	11 277.00	11 277.00
28183	AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE BUREAU	11 309.00	11 309.06
28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	4 709.00	4 709.10
28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 154.00	3 154.00
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	33 372.15		73 658.90		107 031.05

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	
Ressources propres disponibles IV	107 031.05
Solde V=IV-II (3)	+107 031.05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES
ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT**

A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)	
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.3.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	
Dotation et participations reçues		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Aquisitions d'immobilisations	
	Opération d'équipement n°... (1 ligne par opé.)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opé.c/ de tiers n°... (1 ligne par opé.)	
	Total des dépenses réelles	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
	Opé c/ de tiers n°	
	Total des recettes réelles	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS



A9 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
DEPENSES (a)						
[...] (2)						
040 Travaux réalisé par le personnel du mandataire						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(3)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT****B2.1****B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au delà de 2022)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2022	
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT****B2.2****B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			Restes à financer (exercices au delà de 2022)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022)(1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022(2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2022	
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 331.90	44 542.86		62 789.04
RECETTES	107 331.90	33 372.15		73 959.75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 842 446.43	1 817 731.68		24 714.75
RECETTES	1 842 446.43	1 788 229.88		54 216.55

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : 14 Reussite educative 2018 N° SIRET : 26691025600061

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	372 101.03	404 917.84		-32 816.81
RECETTES	372 101.03	356 257.52		15 843.51

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : AIDE A DOMICILE 2019 N° SIRET : 26691025600079

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 111 806.09	1 063 187.01		48 619.08
RECETTES	1 111 806.09	879 631.99		232 174.10

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : Res Ambroise Croizat 2018 N° SIRET : 26691025600087

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	575 681.77	544 615.09		31 066.68
RECETTES	575 681.77	508 732.73		66 949.04

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : SSIAD 2018 N° SIRET : 26691025600095

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	667 632.49	632 265.21		35 367.28
RECETTES	667 632.49	580 595.30		87 037.19

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	107 331.90	44 542.86		62 789.04
RECETTES	107 331.90	33 372.15		73 959.75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 569 667.81	4 462 716.83		106 950.98
RECETTES	4 569 667.81	4 113 447.42		456 220.39
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 676 999.71	4 507 259.69		169 740.02
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 676 999.71	4 146 819.57		530 180.14

(1) Y compris les rattachements

IV - ANNEXES

C1.1

C1 - Etat du personnel au 31-12-2021

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
Attaché	A	4	4	1
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	3	3	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	4	4	
TECHNIQUE (2)				
Adjoint technique principal 1 ^{ere} classe	C			
SANITAIRE ET SOCIALE (3)				
Assistant socio-éducatif Classe exceptionnelle	A	2	2	
Assistant socio-éducatif Classe 1 ^{ere} classe	A	2	2	
Assistant socio-éducatif 2 ^{ème} classe	A	4	4	
Assistant socio-éducatif	A	3	2	
Agent social territorial de 1 ^{ère} classe	C			
Agent social territorial de 2 ^{ème} classe	C			
Agent social	C			
MEDICO-TECHNIQUE (4)				
SPORTIVE (5)				
CULTURELLE (6)				
ANIMATION (7)				
Adjoint d'animation	C	1	1	
POLICE MUNICIPALE (8)				
EMPLOIS NON CITES (9)				
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)				
		27	26	1

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D1

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation :

Présenté par Madame Antoinette ATTO, Vice-présidente du CCAS

A Vaulx-en-Velin, le

Délibéré par le Conseil d'administration du CCAS, réuni en session ordinaire

A Vaulx-en-Velin, le

Les membres du Conseil d'administration,

GEOFFROY Hélène	
ATTO Antoinette	
DJERBIB Dehbia	
STAGNOLI Véronique	
PRALY Josette	
GASMI Nordine	
ROBIN Geneviève	
BOUAZZA Zyneb	
GREINCH Jaafar	
LABORIE Jean	
CHINER Yohan	

Certifié exécutoire par
compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le

A Vaulx-en-Velin, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :